



PROCÈS VERBAL

DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE NOTRE-DAME-DE-FATIMA

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE TENUE LE 27 NOVEMBRE 2023

Session ordinaire du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Fatima, tenue en présentiel, le 27 novembre deux mille vingt trois, à 19h.

SONT PRÉSENT(E)S : Mmes Janis Lafrance
Mylène Labrecque
Angèle Trépanier
Élaine Caron
Valérie Maheux
Jacinthe Thériault
Annie Todd

M. Martin Gaudet

SONT ABSENT(E)S Mme Nadyne Dupuis-Aubin

1.VÉRIFICATION DU QUORUM

Il est 19h05

Mme Annie Todd souhaite la bienvenue.
L'assemblée est présidée par Janis Lafrance.

**2.LECTURE ET ADOPTION
DE L'ORDRE DU JOUR DU
27 NOVEMBRE 2023**

L'ordre du jour du 27 novembre 2023 est lu, puis adopté par Angèle Trépanier.

**3.SUIVI ET ADOPTION
DU PROCÈS-VERBAL DU
20 JUIN 2023**

CE-132-23

Le procès-verbal du 20 juin 2023 est lu et adopté tel que présenté.

Adopté par Valérie Maheux

**4.CORRESPONDANCE
REÇUE**

Aucune correspondance

5.QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question. Il est suggéré, que Julie Larouche Filion mette les dates des C.É. sur la page Facebook.

**6.RÉVISION DES RÈGLES
DE RÉGIE INTERNE**

Annie Todd nous fait le résumé des règles. Annie Todd va envoyer une copie des règles de régie interne et le document du ministère sur les C.É. Approuvé par Éline Caron avec possibilités de changement.

**7.ADOPTION DU
BUDGET DE
FONCTIONNEMENT DU
CE**

CE-133-23

Budget de 500 \$ sera le repas du dernier CE (endroit à déterminé) et le surplus pour le vélo-don.

Adopté par Janis Lafrance

**8.PRÉSENTATION DES
MESURES BUDGÉTAIRES
ACCORDÉES 2023-2024**

CE-134-23 Mme Annie Todd présente la description des différentes mesures budgétaires allouées par le MEES.

**9.CONSULTATION DE LA
MESURE D'AIDE
FINANCIÈRE AUX
PARENTS**

CE-135-23 Un montant de 500,00\$ pour des cartes-cadeaux d'épicerie pour les familles dans le besoin, avec la possibilité de se rendre à 750,00\$ et le reste du budget sera utilisé pour acheter des jeux de société à faire tirer dans les familles.
Approuvé par Mylène Labrecque

**10.SUIVI DU PROJET
ÉDUCATIF**

Augmenter les apprentissages avec la littérature jeunesse
Garder la motivation des jeunes
Plus grande collaboration entre les enseignants
Prendre soin de la santé des élèves mais aussi du personnel.

**11.APPROBATION DE LA
PROGRAMMATION DES
SORTIES ÉDUCATIVES
(ART. 87)**

CE-136-23 Martin Gaudet approuve les sorties scolaires pour l'année et les détails des sorties seront communiqués au fur et à mesure.

**12.DÉCISIONS AU SUJET
DES ACTIVITÉS DE
FINANCEMENT**

CE-137-23 Valérie Maheux présente ses levées de fonds : 3 collectes de bouteilles, vente de café, vente Boréalait, vente de chocolat, marché des lutins en folie. Sinon, il y a le vélo-don pour toutes les activités de l'école. Approuvé par Martin Gaudet

13.AUTRES SUJET

-Plan d'action pour un milieu sain et bienveillant : Le ministère demande l'ajout d'une section sur la violence à caractère sexuelle.
-Critères d'inscription 24-25 : Annie Todd nous partagera les critères d'inscription. Les inscriptions se feront dans la semaine du 22 janvier 2024.

CÉ-138-23 Fonds ange gardien
**FONDS À DESTINATION SPÉCIALE – Fonds Ange-
Gardien Harricana au 1^{er} juillet 2023**
RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
NUMÉRO :

Attendu que le FAGH désire que chaque élève en situation vulnérable puisse obtenir de l'aide de façon discrète et anonyme par l'intermédiaire des Anges-Gardiens attitrés à l'école;

Attendu que les contributions octroyées par le FAGH sont compatibles avec la mission de l'école;

Attendu que les sommes protégées par le Fonds à destination spéciale sont nécessaires pour nourrir, habiller, payer les fournitures scolaires ou matériel didactique, soigner et offrir des services professionnels tels que dentiste, optométriste et autres à nos élèves en situation vulnérable;

Attendu que les sommes protégées par le Fonds à destination spéciale serviront pour améliorer les conditions d'études de nos élèves;

Attendu que **toutes** les dépenses doivent être autorisées par les Anges-Gardiens attitrés à l'école;

Attendu que le directeur propose la gestion du fonds à destination spéciale par les Anges-Gardiens attitrés à l'école;

Attendu que le conseil d'établissement recevra le ou vers le 30 juin un rapport financier faisant état de l'aide reçue de façon discrète et anonyme par des élèves sans identifier des élèves;

Que le conseil autorise la création d'un Fonds à destination spéciale -Fonds Ange-Gardien Harricana pour l'année 2023-2024

ADOPTÉE par Angèle Trépanier

-Demande SDG : Demander pour les gens de l'extérieur, s' il y a une possibilité d'offrir une plage-horaire plus tôt le matin lors des semaines de relâche pour les secteurs ruraux. Par exemple, de 7h30 à 17h.

-Date des prochaines rencontres :

29 janvier 2024

18 mars 2024

22 avril 2024

17 juin 2024 18h30

**14.LEVÉE DE CE-139-23
L'ASSEMBLÉE**

Mme Mylène Labrecque lève l'assemblée

Il est 20h53

Annie Todd
directrice

Janis Lafrance
présidente

